

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/05/2022

Dossier complet le :

06/05/2022

N° d'enregistrement :

2022-1000

#### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage d'exploitation F2bis captant la nappe de la Craie sur la commune de Bersée (59), en remplacement du forage F2 INES situé sur la commune d'Avelin (59) et exploité en eau de source.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ROXANE NORD

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Baeyens Luc (Président)

RCS / SIRET

3	8	2	9	0	3	4	9	0	0	0	0	5	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17. Dispositifs de captage et de recharge. 27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50m. b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 000 000 m <sup>3</sup> et supérieur ou égal à 200 000 m <sup>3</sup> . Volume de prélèvement déjà autorisé pour l'"EAU DE SOURCE INES" par arrêté préfectoral du 26/07/2018 (876 000 m <sup>3</sup> /a)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet vise au remplacement du forage F2 INES situé sur la commune d'Avelin. Le nouveau forage F2 Bis serait situé sur la commune de BERSEE et capterait la nappe de la craie (Sénonien et Turonien supérieur) à une profondeur comprise entre -67 m et -100 m.

Si le forage donne satisfaction, il sera demandé une modification ICPE de l'arrêté préfectoral en vigueur du 21 mars 2011 (modification de l'article 4.1.1).

L'activité de prélèvement d'eau sur le site est classé à autorisation sous la rubrique IOTA 1.1.2.0 (prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage dans un système aquifère, le volume prélevé étant supérieur à 200 000 m<sup>3</sup> / an)

#### 4.2 Objectifs du projet

Le forage F2 situé sur le territoire d'Avellin (Annexe 4) est exploité par la société Roxane-Nord sous la désignation commerciale « Eau de source INES ». Suite à l'apparition de traces de métabolites de pesticides dans les eaux prélevées, une décision d'anticipation a été prise, avec la réalisation d'un nouvel ouvrage F2bis en remplacement du forage F2 situé à Avellin. Afin d'espérer une qualité d'eau pompée exempte de pesticides, il a été convenu de positionner ce nouvel ouvrage au niveau du Bassin d'Orchies, où la craie est protégée des pollutions superficielles par une importante épaisseur d'argiles. Le site retenu est localisé à Bersée sur la parcelle 149 section OA, terrain appartenant à la Scierie LAGEARD, à l'Est de l'usine. Une convention sous conditions suspensives a été mise en place avec le propriétaire de la Scierie. Le forage F2bis sera implanté à 5 km au Sud-Est du forage F2. Malgré la distance, les forages F2 et F2bis exploitent la même masse d'eau souterraine (1003), contenue dans l'aquifère crayeux du bassin versant souterrain de la Deûle. Si les résultats quantitatifs et qualitatifs de ce nouvel ouvrage répondent aux attentes, le forage F2 sera abandonné et comblé dans les règles de l'art afin de garantir l'absence de circulation d'eau et l'absence de transfert de pollution. Le local technique abritant ce forage sera détruit.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'ouvrage sera réalisé par forage à la méthode rotary et traversera successivement les formations superficielles du Quaternaire, l'argile d'Orchies (Ypresien) puis les sables et argiles (Landenien) jusqu'à la cote de -15 m NGF. Cette phase sera tubée en acier inoxydable et une cimentation sous pression sera réalisée pour mise en place d'un coulis de ciment à l'extrados du tube. La seconde phase consistera au forage et au captage de la nappe de la craie du Séno-Turonien à l'aide d'un tube crépine positionné entre - 67 m et - 100 m de profondeur. L'extrados entre la crépine et la craie sera comblé par un massif de gravier siliceux filtrant.

(Voir coupe et mémoire technique en annexes 5 et 6).

En phase terminale : un test de pompage sera réalisé pour déterminer les caractéristiques hydrodynamique de l'ouvrage.

- un pompage par paliers permettra de déterminer le débit critique et le débit maximum d'exploitation;
- un pompage longue durée de 72 heures, à un débit constant proche du débit d'exploitation à savoir 100m<sup>3</sup>/h, permettra de déterminer la transmissivité de la nappe de la craie.

Une tête étanche sera mise en place (bride soudée sur le tube inox de tête DN300 et plaque pleine boulonnée/ cadenassée) pour assurer la protection de la nappe captée vis-à-vis des risques d'intrusion et d'infiltration d'eaux souillées à proximité immédiate ou directement dans le forage.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans l'hypothèse de résultats qualitatif et quantitatif satisfaisant, l'exploitation de ce nouvel ouvrage viendrait en substitution de l'autorisation d'exploiter l'eau du forage F2 situé sur la commune d'Avellin, à des fins de conditionnement en eau de source « SOURCE INES », soit 100m<sup>3</sup>/h - 2 400m<sup>3</sup>/j - 876 000m<sup>3</sup>/an.

Il n'est pas envisagé dans ce projet de demander un prélèvement supplémentaire sur la nappe de la craie.

Un local technique de surface identique à celui du forage F2 (6 m<sup>2</sup>) sera construit pour protéger l'ouvrage F2 Bis.

L'obturation du forage F2 sera réalisée dans les règles de l'art.

Remise en état du terrain au forage F2 avec retrait de la clôture et démolition du local technique.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet sera soumis à :

- Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau dans le cadre du code de l'environnement
- Autorisation au titre du code de la santé publique

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Réalisation d'une tête de forage en diamètre 660 mm, tubé diamètre 590 mm et cimentée à - 6 m.	
Réalisation d'une chambre de pompage en diamètre 560 mm, tubée inox 304L diamètre 450/462 mm et cimenté à - 67 m.	
Forage de l'aquifère en diamètre 445 mm, crépine DN 350 mm fil enroulé de - 67 à -100 m.	
Emprise au sol durant les travaux : 150m <sup>2</sup>	
Emprise au sol en exploitation : 6m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

17 Rue de la Motte  
59235 BERSEE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03° 08' 13" 2E Lat. 50° 29' 21" 192

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 4,5 km à l'Ouest du projet : la ZNIEFF de Type I « La forêt domaniale de Phalempin, le Bois de l'Offlarde, Bois Monsieur, les Cinq Tailles et leurs lisières »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 3,5 km au Sud-Est du projet , le Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département du Nord, approuvé par l'arrêté préfectoral du 01/08/2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Eglise Saint-Etienne de Bersée est classée monument historique. Elle est situé à environ 1 km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 4,6 km à l'Ouest du projet : le Site Natura 2000 FR3112002 de la directive Oiseaux - Les "Cinq Tailles"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement dans la nappe de la craie (Sénonien et Turonien supérieur). En phase travaux, un prélèvement de l'ordre de 5000 m3 sera réalisé durant les tests de pompage. En phase exploitation, le prélèvement sur le nouvel ouvrage viendra en substitution du prélèvement accordé par arrêté préfectoral sur le forage F2 INES. Aucun prélèvement supplémentaire sera demandé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 15 m3 de cuttings et boues issus du forage qui seront évacués du site et mis en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Risque de contamination de la nappe de la craie et des sables d'Ostricourt (Landénien) durant les travaux de forage. Plan d'action: Respect des règles d'hygiène et de sécurité. Travail dans les règles de l'art. Habilitation de la société de forage retenue. La validation sanitaire et le suivi sera fixé par l'ARS une fois le dossier de demande d'exploitation déposé, si l'ouvrage donne satisfaction en qualité et quantité d'eau.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de pompage de développement du forage transiteront dans un bac de décantation avant rejet. Rejet d'eau propre durant le test de pompage. Pendant cet essai, les paramètres suivants seront mesurés : Température, Conductivité, et Couleur (observation visuelle), mais aussi Teneur en MES. Point de rejet : Fossé situé au Nord de la parcelle 149 section OA
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Respect de l'arrêté de prescriptions générales (S'il est établi).

Respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Entreprise de forage certifiée AFNOR.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente analyse montre que ce projet, qui s'inscrit en réponse au besoin d'assurer la pérennité de l'« EAU SOURCE INES », eau d'origine souterraine, bénéficiant d'une protection contre la pollution, et n'ayant subi ni traitement chimique, ni adjonction, n'aura que des impacts non significatifs sur l'environnement. En effet :

- Le point de forage sera implanté dans un environnement favorable,

- In fine, le prélèvement d'eau issu de ce forage viendra en substitution du prélèvement déjà accordé par arrêté préfectoral sur le F2.

C'est pourquoi la possibilité de ne pas réaliser une évaluation environnementale faciliterait la mise en œuvre de ce projet qui répond à une forte demande européenne.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage. Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000. Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation du forage F2 Bis. Annexe 4 : Localisation géographique et photographies du forage F2. Annexe 5 : Coupe technique prévisionnelle du forage F2bis. Annexe 6 : Mémoire technique forage F2bis (SADE).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



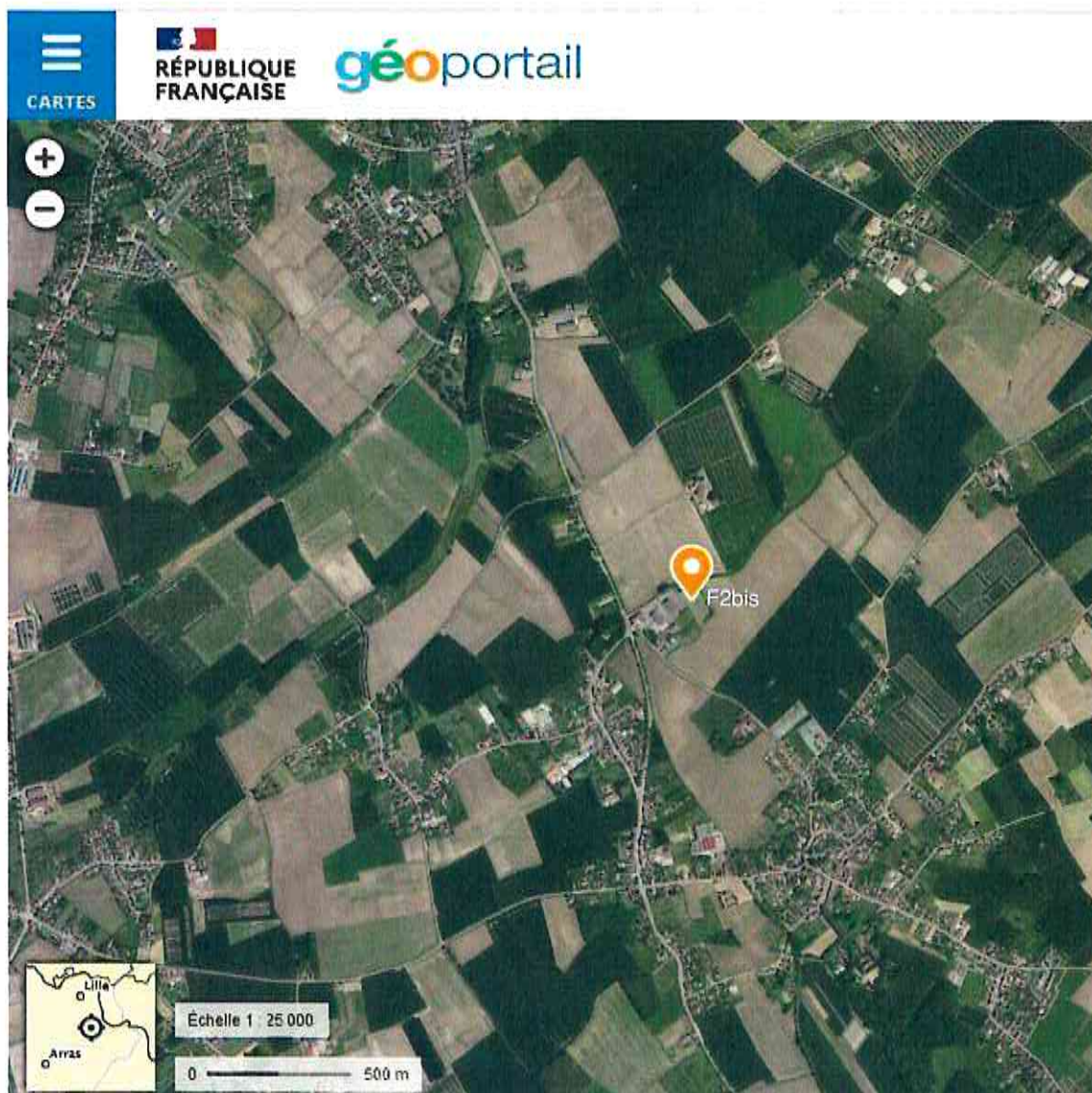
Fait à MERIGNIES

le, 29/03/2022

Signature



Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000.

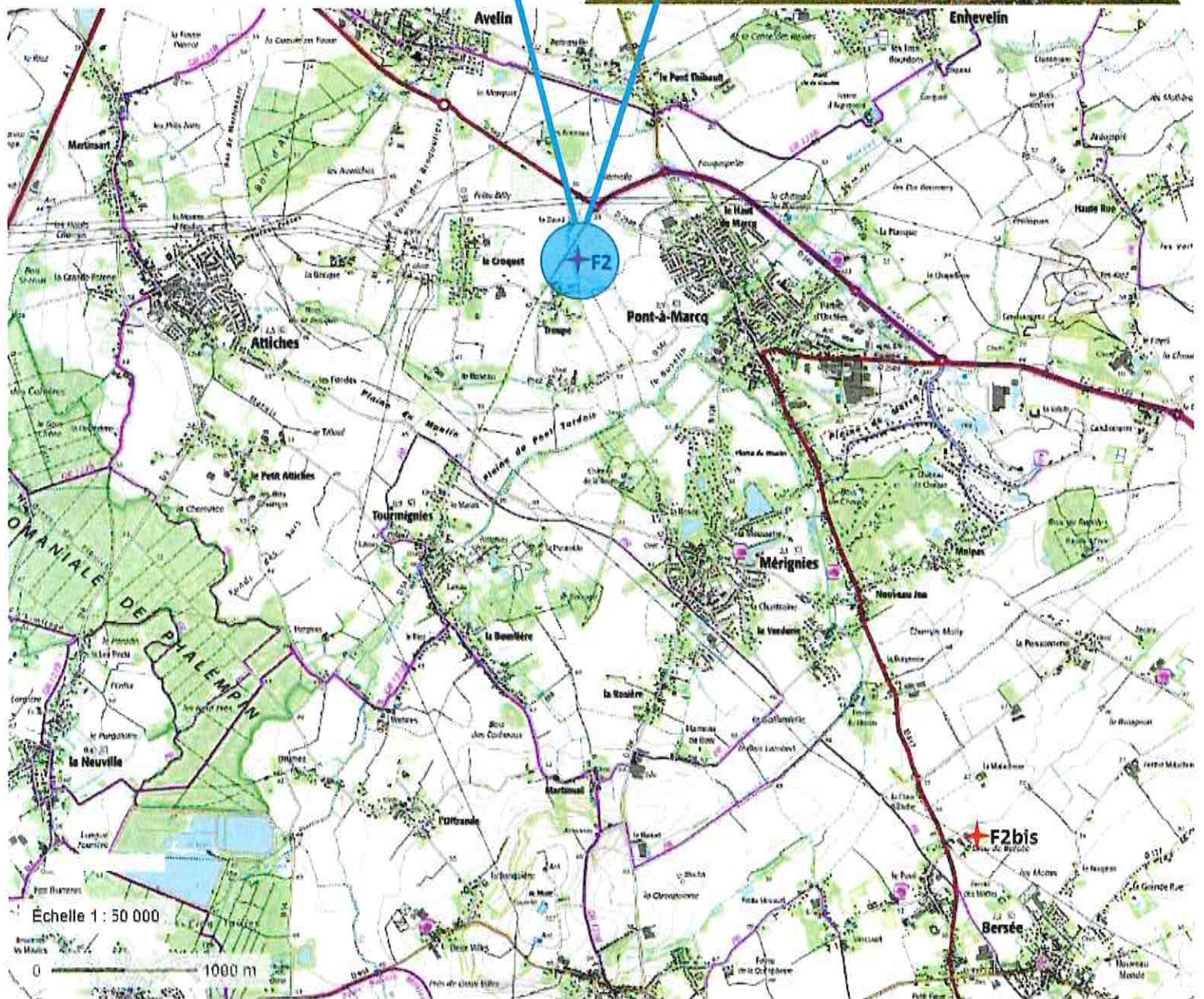


**Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation du forage F2bis.**



Photos prises le 17/03/2022

## Annexe 4 : Localisation géographique et photographies du forage F2.



**Annexe 5 : Coupe technique prévisionnelle du forage F2bis.**

